

## SEANCE DU 1<sup>ier</sup> MARS 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le mardi 23 février 2021, s'est réuni le lundi 1<sup>ier</sup> mars 2021 à 19h, exceptionnellement à huis clos et en visioconférence avec la présence d'un journaliste convié à cette visioconférence, sous la présidence de M. Philippe BEAUMONT, Maire.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire a procédé à l'appel des membres et s'est assuré que le quorum était atteint.

**Présents :** Mmes ASSELIN, BETARÉ-TRIAU, BULEON, FRINAULT, LAZARENO, ROCHER, SACHET.  
Mrs BEAUMONT, CHARPENTIER, COCHARD, LAGHMIRI, LENDOM, RUSSO, ROBICHON, PENY.

**Absents :**

**Absents excusés :** Mme LE BARBER a donné pouvoir à Mme SACHET.  
Mme DELTEIL a donné pouvoir à Mme BULEON.  
M. MARGOT a donné pouvoir à M. COCHARD.  
Mme CAILLOT a donné pouvoir à Mme ASSELIN.

**Secrétaire de séance :** Mme ROCHER.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*

### **1. MARCHE DE TRAVAUX PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE POUR OPERATION DE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE : SUITE AVENANTS AUX DIFFERENTS LOTS DU MARCHE :**

Afin de finaliser les montants finaux des prestations de chaque lot, il est proposé à l'assemblée de valider les avenants en plus ou moins-value des lots suivants :

#### **AVENANT n° 2 :**

##### **- Lot n° 1 : Maçonnerie / Démolition :**

Entreprise SADORGE Frères un montant de base de : 206 630,83 €  
H.T.

Option : chantier zone 5 : 11 288 € H.T.

Option : protection parquet : 2 100 € H.T.

Option : marquage au sol PMR : inclus dans la base

+ Avenant n° 1 pour la réalisation des seuils de portes et appuis béton pour 685,75 € HT, soit une PV de 685,75 € H.T. pour total Marché HT lot 1 de 220 704,58 € H.T.

Soit un TOTAL avec options et avenant 1 de : 220 704,58 € H.T.

#### **→ AVENANT n° 2 :**

- plus -value : création d'enrobé complémentaire autour Salle Poly 90 m<sup>2</sup> : + 5 706 € H.T.

Soit un TOTAL Lot 1 avec avenant n° 2 de : 226 410,58 € H.T.  
271 692,70 € TTC

**AVENANT CB BOIS :****- Lot n° 4 : Menuiserie extérieur alu / miroiterie :**

Entreprise CB BOIS pour un montant de base de : 82 370,98 H.T.

Avec l'option retenue suivante :

Porte M10 en acier (pour 3 114,40 € H.T.) à la place alu,  
soit plus-value de 94,07 € H.T.

Soit un TOTAL avec option comprise de : 82 465,05 € H.T.

- un avenant n° 1 pour le Lot 4 : Changement des châssis ancien bar côté Sud non compris dans devis (simple blocage existant) alors que choix de la commune de changer le tout, soit une PV de 1 205,61 €

Soit un TOTAL avec avenant 1 de : 83 670,66 € H.T.

**→ AVENANT N° 2 :**

- modification marché de base : suppression des stores filaires, volets roulants : - 7 074,75 € H.T.  
- remplacé par store radio Filtersun, et modification stores M8, M19 : + 9 090,53 € H.T.  
- modification marché de base : suppression clés Organigramme CCTP : - 839,75 € H.T.  
- remplacé par clés organigramme spécial mairie : + 1 511,75 € H.T.

**TOTAL : Soit une plus-value de : + 2 687,78 € H.T.**

**TOTAL DU LOT 4 AVEC AVENANTS N° 2 : 86 358,44 € H.T.  
103 630,13 € TTC**

**AVENANT n° 1 :****- Lot n° 5 : Menuiserie intérieure :**

Entreprise CB BOIS pour un montant de base de : 42 874,52 € H.T.

**→ AVENANT N° 1 :**

- modification marché de base : suppression plinthes salles 2 : - 1 020 € H.T.  
- mais ajout de plinthes locaux Asso, Matériel et SAS : + 1 275 € H.T.  
- ajout d'un meuble évier dans partie bar : + 1 427,51 € H.T.  
- Suppression Ciel de bar : - 1 607,50 € H.T.  
- Suppression Protections murales : - 4 627,68 € H.T.  
- vestiaire : modification du marché de base : suppression Porte vestiaire : - 297,30 € HT  
- vestiaire : modification du marché de base : suppression volet vestiaire : - 1 950 € HT  
- vestiaire : remplacés par porte pin massif à peindre et volet sapin + châssis : + 3 765 € H.T.  
- suppression de 4 fermes-portes sur 11 : - 441,24 € H.T.  
- changement raccord parquet : annulation raccord baie nord : - 1 250 € H.T.  
- changement raccord parquet : moins de raccord sur baie nord que prévue au marché mais Ajout entre salle2/DEGT et Salle2/SAS2 : + 1 800 € H.T.

**TOTAL : Soit une mois -value de : - 2 926,21 € H.T.**

**TOTAL DU LOT 5 AVEC AVENANTS N° 1 : 39 948,31 € H.T.  
47 937,97 € TTC**

**AVENANT n° 2****- Lot n° 6 : Plâtrerie - Isolation :**

Entreprise HUSSONNOIS pour un montant de base de : 20 128,47 € H.T.

Option en plus-value cuisine :

plafond en plâtre coupe-feu 1 heure de 538,02 € H.T.

Soit un TOTAL avec option PV comprise de : , 20 666,49 € H.T.  
(24 799,79 € T.T.C.)**Avenant n° 1**

→ Plus-value : isolation local asso.1,2,3 + Sas 2 et matériel avec BA 13, sanitaires, mur pignon S.

poly, Bar : doublage, cuisine : trappe CF 500x500 : + 4 948,67 €

→ Moins-value : partie rampante (remplacée par dalle lot 7) : - 2 277,20 €

+ travaux finitions sur lot 7 : - 1 255,00 €

**TOTAL avenant n° 1 :** + 1 416,47 €**TOTAL DU LOT AVEC AVENANT 1 :** 22 082,96 € H.T.

(26 499,55 € T.T.C.)

**→ AVENANT n° 2****- Moins-value : suppression de travaux finition des bandes suite liquidation****(travaux exécuté par lot 11 peintre ALTEBA) :** -1 000,00 € H.T.**TOTAL DU LOT 6 AVEC AVENANT 2 :** 21 082,96 € H.T.

24 216,59 € TTC

**AVENANT n° 2****- Lot n° 8 : Carrelage :**

Entreprise LOMBARDIN pour un montant de base de : 14 527,02 € H.T.

(17 432,42 € T.T.C.)

= Avenant n° 1 → Plus-value : sol+ plinthe en carrelage à la place PVC Salle 2 + Sas 1 : + 5 659,18 €

TOTAL : + 5 659,18 €

TOTAL DU LOT AVEC AVENANT 1 : 20 186,20 € H.T.

(24 223,44 € T.T.C.)

**→ AVENANT N° 2 :****- Plus -value : ancien local douche : remplacement carrelage** + 690,00 € HT.**TOTAL DU LOT AVEC AVENANT n° 2 :** 20 876,20 € H.T.

25 051,44 € TTC

**AVENANT n° 2 :****- Lot n° 11 : Peinture – revêtement de sol :**

Entreprise ALTEBA pour un montant de base de : 22 350,33 € H.T.

Avec option Porte M10 pour : 139,86 € H.T.

**Soit un TOTAL avec options comprises de :** 22 490,19 € H.T.

(26 988,23 € T.T.C.)

Avenant n° 1 :

→ Plus-value : Sol Sas 2 et rangement : peinture anti-poussière, peinture plafond loge

+ local matériel + surfacage : + 2 695,00 €

→ Moins-value : sol PVC Salle 2 en carrelage + plaf. Loge + divers : - 4 595,04 €

**TOTAL :** - 1 900,04 €

TOTAL DU LOT AVEC AVENANT 1 : 20 590,15 € H.T.

(24 708,07 € T.T.C.)

**→ AVENANT N° 2 :****- plus -value : travaux de finition lot 6 Hussonnois défaillant :** + 1 000 € H.T.**- plus-value : ajout Sol PVC Rangement Cuisine :** + 300 € H.T.**TOTAL avenant n° 2 :** + 1 300 € H.T.**TOTAL DU LOT AVEC AVENANT n°2 :** 21 890,15 € H.T.

26 268,18 € TTC

Suite à cet exposé, à la majorité et une abstention, l'assemblée donne son accord sur :

- l'ensemble des avenants des différents lots cités.
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les pièces relatives à ces avenants.

**2. ABROGE ET REMPLACE : délibération n° 2021- 03 du 18 janvier 2021 : D.E.T.R. 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES :**

Afin d'ajuster le pointant des travaux des ateliers techniques, à l'unanimité, le Conseil décide d'abroger et de remplacer la délibération du Conseil Municipal du 18 janvier 2021 relative à la DETR et de la remplacer par la suivante :

Des fuites sont présentes dans la toiture des locaux principaux des Services Techniques. Il est donc proposé de réaliser une rénovation de la toiture du bâtiment qui nécessite également une légère reprise de la charpente. Après mise en concurrence de différentes entreprises, il apparait que le coût prévisionnel total des travaux s'élève à : 12 620 € H.T

Des travaux de réfection des portes des ateliers sont également nécessaires pour un montant de 7 936 € H.T.

Pour se faire, M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR pour une subvention qui pourra être accordée à hauteur de 25 à 50 % du montant total H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- adopte le projet de rénovation en sélectionnant l'entreprise la mieux-disante, à savoir l'entreprise de couverture Braun pour un montant de travaux de reprise de la charpente de 2 370 € H.T, et des travaux de rénovation de la toiture pour un montant de 10 250 € H.T., et des portes des ateliers pour 7 936 € H.T. avec l'entreprise HUET Serrurerie, soit un total de 20 556 € H.T., soit 24 667,20 € TTC.

- adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES	H.T.	TTC	RECETTES	H.T.	TTC
Maitrise d'œuvre	-	-	D.E.T.R.	10 278 €	-
Travaux	20 556 €	24 667,20 €	Région	-	-
			Département	-	-
			Autofinancement	10 278 €	4 111.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 556 €</b>	<b>24 667,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 556 €</b>	<b>24 667,20 €</b>

- sollicite une subvention de 10 278 € au titre de la DETR, soit 50 % du montant H.T. du projet.
- décide de l'inscription des dépenses correspondantes au BP Ville 2021.
- et charge le Maire de toutes les formalités relatives à cette affaire.

### **3. GRATIFICATION DE STAGE (Rest. Scolaire) :**

Suite à la réalisation d'un stage pratique non rémunéré pendant 3 semaines en janvier février 2021 au sein du restaurant scolaire, il est proposé de gratifier ce stagiaire en raison de son travail de qualité et de son investissement pendant ce stage.

Pour ce faire, à l'unanimité, l'assemblée décide d'accorder une gratification de stage de 300 € brut à M. Eliot SAGOT.

### **RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE. (DIA,...)**

#### **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

Dans les cadres des pouvoirs du Conseil délégués au Maire, ce dernier fait part de la sa décision de la non utilisation du droit de préemption communal relatif aux parcelles suivantes :

#### **Lotissement La Sablonnière :**

- 65 rue de Lignerolles, la parcelle cadastrée Section C n° 522 d'une superficie de 647 m<sup>2</sup>.
- 110 rue de la Sablonnière, la parcelle cadastrée Section C n° 507 d'une superficie de 861 m<sup>2</sup>.
- 45 rue de Lignerolles, la parcelle cadastrée Section C n° 524 d'une superficie de 646 m<sup>2</sup>.
- 185 rue de la Sablonnière, la parcelle cadastrée Section C n° 514 d'une superficie de 612 m<sup>2</sup>.

#### **- DIVERS /INFOS.**

- POINT METROPOLITAIN PAR MAIRE :

→ transport en commun : déploiement de Résa Tao Est sur Marigny de 6h à 21h avec possibilité d'utiliser le service pour se diriger sur tout le secteur Résa Est et vers les principaux arrêts du Tram et des lignes structurantes de bus.

→ ZAC 3 sur Marigny :

- Permis de construire Comet en cours.

- installation d'une nouvelle entreprise de confection de maroquinerie/ chaussures prochainement.

- Unité de méthanisation : test olfactifs avant installation effectués cette semaine.

#### **QUESTIONS DU PUBLIC :**

Néant (huis clos).

**La séance est clôturée à 19 heures et 37 minutes.**

**\*\*\*\***

Le Maire,

Philippe BEAUMONT